

Séance du 5 octobre 2020

2020/066

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Serge ALMENDRO / Juliette SALANNE / Hélène FRANCES / Michel DUHAMEL / Bernard LHOSSEIN / Stéphanie MARQUEZ / Sébastien ABADIE / Sandrine TREBUCQ / Dominique GAYE / Caroline ECORCHON / Bruno CAZERES / Jean-Christophe MADELAINE / Régine TOSON / Gisèle VINCENT

Absents : JB MARTINEZ (procuration pour Denis FEGNE), Laëtitia CAZABAN (procuration pour Noémie DEUTSCH) / Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

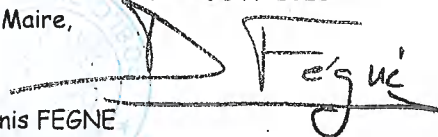
SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le maire indique à l'assemblée municipale que le CCAS vient en aide aux personnes en difficulté via des prêts ou des aides. De plus le CCAS a pris à sa charge la mise en place de la navette gratuite pour les aînés du jeudi et le paiement des cours d'initiation à l'informatique pour les aînés. Des demandes récentes ont incité le conseil d'administration du CCAS d'Ibos à attribuer des aides directes et non remboursables. Il convient donc d'autoriser la commune à verser une subvention exceptionnelle de 1.000€ au titre de l'année 2020 pour permettre au CCAS d'équilibrer son budget.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 1.000€ au CCAS d'Ibos. Cette somme sera prise à la ligne « dépenses imprévues ».

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 14 OCT. 2020
de la publication le 14 OCT. 2020
IBOS, Le 14 OCT. 2020
Le Maire,


Denis FEGNE

Le Maire,




Denis FEGNE

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

14 OCT. 2020

ARRIVEE